

**Ordonnance de police.**

**Objet : Mesures de circulation Voie de Liège et Thier des Critchions suite à des travaux sur le réseau de distribution du gaz entre le 7 février et le 31 mars 2020.**

**Présents :**

Mme S. ELSÉN, Bourgmestre f.f. ;  
Mme A. THANS-DEBRUGE,  
M. D. VERLAINE, A. JEUNEHOMME,  
Mme M. HAESBROECK-BOULU, Echevins;  
M. D. GRISARD de la ROCHETTE, Président du CPAS;  
M. L. GRAVA, Directeur Général.

**LE COLLEGE COMMUNAL,**

Vu les articles 119, 130bis, 133 et 134 de la loi communale;  
S'agissant d'une ordonnance de police temporaire relative à la circulation routière;

Vu l'arrêté royal du 01/12/1975 (Code de la Route);

Vu la demande des entreprises HYDROGAZ rue de l'Informatique 3 à 4460 Grâce-Hollogne représentée par Mr HEINEN (0475/52.32.32) pour la réalisation de travaux sur le réseau de distribution de gaz Voie de Liège et Thier des Critchions ;

Considérant que ces travaux nécessitent une limitation de la circulation Thier des Critchions et la mise en place d'itinéraires de déviation;

Considérant la nécessité de prendre les mesures adéquates tout en préservant la sécurité des usagers en général;

A l'unanimité,

**ORDONNANCE :**

**Article 1** : Entre le 7 février et le 31 mars 2020, les mesures de circulation suivantes sont d'application :

**1.1** La circulation est interdite à tout conducteur, excepté desserte locale, Thier des Critchions. Les usagers sont déviés via Voie de l'Ardenne.

**1.2** Le stationnement est interdit dans la zone du chantier.

**Article 2** : La signalisation routière sera placée conformément au Code de la route.(C3 avec additionnel « excepté desserte locale » -F41-A31-E1

**Article 3** : Les contrevenants à la présente ordonnance seront punis des peines prévues par la loi.

**Article 4** : La présente ordonnance sera affichée. Elle sera transmise à Monsieur le Gouverneur de la Province, ainsi qu'à Monsieur le Procureur du Roi de Liège, Monsieur le Juge de Paix de Fléron et Monsieur le Juge de Police de Liège.

**PAR LE COLLEGE,**

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre f.f.,

L. GRAVA

S. ELSÉN

